

**Ministry of Education**

Deputy Minister

Mowat Block  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2**Ministère de l'Éducation**

Sous-ministre

Édifice Mowat  
Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2**NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'Éducation

**EXPÉDITEUR :** Bruce Rodrigues  
Sous-ministre

**DATE :** Le 25 mai 2017

**OBJET :** **Norme d'accessibilité pour l'éducation – Engagement collectif**

---

Il est important que nous éliminions les obstacles qui, dans le secteur de l'éducation, empêchent les enfants, les élèves et les étudiants de réaliser leur plein potentiel. L'Ontario s'est engagé à soutenir la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* et à réaliser son objectif de rendre l'Ontario accessible d'ici 2025.

En vertu de cette loi, le gouvernement a créé des normes exécutoires d'accessibilité pour les services à la clientèle, l'information et les communications, le transport, la conception des espaces publics et l'emploi.

La mise en œuvre d'un grand nombre de ces normes a déjà permis d'éliminer des obstacles dans les centres de services de garde d'enfants et les écoles. Les normes d'accessibilité de l'Ontario exigent que des politiques d'accessibilité soient en place, que les éducateurs soient formés de façon appropriée pour qu'ils puissent fournir des programmes d'études et des programmes-cadres accessibles et que les bibliothèques proposent des supports accessibles. Ces exigences contribuent à garantir que tous les enfants, les élèves et les étudiants auront accès aux ressources qui leur seront nécessaires pour apprendre et pour se préparer à intégrer plus tard la main-d'œuvre de l'Ontario.

Un système d'éducation inclusif est essentiel pour aider tous les enfants, élèves et étudiants de l'Ontario à réaliser leur potentiel et à s'intégrer à notre société et au marché du travail. En décembre 2016, le gouvernement s'est engagé à élaborer une norme d'accessibilité pour l'éducation en vertu de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Pour soutenir cet objectif important, le gouvernement travaille à créer un comité d'élaboration des normes d'accessibilité pour l'éducation à l'automne 2017.

.../2

Avant d'établir un tel comité, nous souhaiterions connaître l'avis du secteur de l'éducation sur la portée possible du mandat de ce comité. Nous vous proposons deux façons de répondre à cette sollicitation. La première est de répondre au questionnaire en ligne, accessible aux URL suivantes :

- en français : <https://fr.surveymonkey.com/r/SondageAccessibilite>
- en anglais : <https://www.surveymonkey.com/r/EducationSurveyEN>

La deuxième façon est d'organiser un groupe de réflexion. Le Guide d'engagement collectif ci-joint est conçu pour vous aider à animer un tel groupe au sein de votre organisation.

Je vous encourage à diffuser ce questionnaire et le Guide d'engagement collectif à tout le personnel de votre conseil scolaire, à votre comité consultatif pour l'enfance en difficulté et à vos conseils d'école. Veuillez nous envoyer vos commentaires d'ici le 14 juillet 2017. Si vous avez des questions au sujet du questionnaire, veuillez communiquer avec nous en composant le 416 325-2929 ou le 1 800 387-5514, ou pour les utilisateurs d'ATS, le 416 325-3408 ou le 1 800 268-7095.

En nous basant sur nos recherches et sur nos échanges initiaux avec des spécialistes, nous proposons cinq thèmes aux fins de discussion :

1. Sensibilisation et formation en matière d'accessibilité dans le secteur de l'éducation
2. Sensibilisation aux mesures d'adaptation en matière d'accessibilité – politiques, processus et programmes
3. Information, communication et prise de décisions inclusive
4. Planification de la transition dans l'ensemble du secteur de l'éducation
5. Lieux d'apprentissage inclusifs et accessibles

N'hésitez pas à nous faire part de toutes autres observations, même si elles n'entrent pas dans les thèmes ci-dessus. Votre contribution nous sera utile pour orienter les travaux du comité.

Nous avons maintenant lancé le processus de recrutement des membres du Comité d'élaboration des normes d'accessibilité pour l'éducation, et nous acceptons les demandes. Pour obtenir des renseignements sur la façon de présenter une demande, veuillez communiquer avec Phil Simeon à l'adresse [phil.simeon@ontario.ca](mailto:phil.simeon@ontario.ca), Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario. Nous continuerons de vous communiquer d'autres renseignements sur le processus de recrutement.

Nous souhaiterions également obtenir l'opinion d'autres parties intéressées. La ministre a écrit aux présidences des conseils scolaires et aux principaux groupes du secteur de l'éducation pour leur demander leurs commentaires sur cet important sujet.

Notre gouvernement est déterminé à bâtir un système d'éducation inclusif. L'élaboration d'une norme d'accessibilité pour l'éducation soutiendra encore davantage la capacité des élèves et des étudiants handicapés à réaliser leur potentiel et à s'intégrer à notre société et au marché du travail.

Il s'agit là d'une excellente occasion pour nous de connaître votre avis sur une norme d'accessibilité pour l'éducation. Je me réjouis à la perspective de travailler avec vous pour atteindre notre objectif de voir l'Ontario devenir une province accessible d'ici 2025.

Le sous-ministre,

A handwritten signature in black ink that reads "Bruce Rodrigues". The signature is written in a cursive style with a large, sweeping initial 'B'.

Bruce Rodrigues

c. c. Council of Directors of Education